

Image not found or type unknown



Ssii et ordres de mission pour une tma

Par **Uld**, le **17/08/2011** à **12:18**

Bonjour, je suis actuellement salarié en SSII et en intercontrat (entre 2 missions). Ma société souhaite me faire travailler sur de la TMA (tierce maintenance applicative) c'est à dire que je ne bosse pas pour un client en temps que force de conseil mais que je travaille pour ma société en elle même dans ses locaux. La société doit elle me fournir un ordre de mission pour cette TMA ? Mon dernier ordre de mission étant celui de mon intercontrat, y a t'il besoin d'un nouvel ordre ou bien le fait de travailler pour ma boîte et non un client rend il cet ordre non nécessaire ? Cordialement

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **16:32**

Bonjour Vous travaillez directement pour votre employeur donc pas besoin d'ordre de mission. A moins que cela ne soit une modification de votre contrat de travail. Est-ce que le fait de ne plus être missionné auprès d'un client fera que vous aurez une baisse de rémunération par rapport à celle prévue à votre contrat?